ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Illettrisme

Question écrite n° 47722

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche - ainsi qu'il l'avait annonce lors de sa question orale sans debat du 14 janvier dernier - sur quelques reflexions susceptibles d'aider a combattre l'illettrisme. L'Insee estime a 2,5 millions le nombre d'adultes vivant en France et ayant le francais comme langue naturelle qui sont incapables de traiter un probleme administratif sans aide du fait de leur illettrisme. L'illettrisme est a l'origine de la plupart des autres echecs : personnels, professionnels et universitaires. Il est un handicap professionnel lourd et cause d'exclusion sociale. L'ecole doit disposer du temps et des moyens necessaires pour eradiquer l'illettrisme, car cette mission appartient en priorite a l'education nationale. Lorsque l'institution miliaire constate cette carence, il est trop tard et celle-ci n'est pas dotee de structures de rattrapage efficaces. Ce role ne peut pas non plus etres assure par l'ANPE, dontles illettres constituent la malheureuse clientele de stages de chomeurs de longue duree aussi nombreux qu'infructueux. Le Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme (GPLI) constate, dans son rapport de fevrier 1996, que l'illettrisme ne diminue pas et recoit une reponse « totalement insuffisante ». Pendant que notre systeme educatif agonise, un autre est en train de se substituer a lui a travers les ecoles et universites privees et le systeme elitiste des grandes ecoles, creant ainsi une eduction a deux vitesses de type americain. Le rattrapage des enfants en situation d'echec scolaire exige un encadrement renforce et un suivi individuel effectue par un personnel forme et travaillant dans de bonnes conditions. Cela implique notamment plusieurs mesures. 1. Il faut, dans le primaire et le secondaire baisser partout , les effectifs par classe a 25 eleves ; assurer l'accueil de tous les enfants de moins de 2 ans d'age dont les parents souhaitent la scolarisation, ce qui exige la creation de 14 000 emplois et aucune suppression de poste, par la transformation d'au moins un tiers des 800 000 heures supplementaires en emplois ; l'embauche des maitres auxiliaires au chomage et la titularisation de toute cette categorie. 2. Il faut exige aussi d'accorder le classement en etablissement sensible ou en zone d'education prioritaire (Zep) en fonction des besoins des etablissements, et non pas des quotas a fondement comptable n'accordant ce classement qu'au compte-gouttes, comme dans l'exemple du college Henri-Baumont de Beauvais (Oise) qui en est une triste illustration. 3. Il faut donner les moyens indispensables pour que les conseillers principaux d'education, les psychologues et les reseaux d'aide specialisee aux eleves en difficultes (Rased), dont les carences en personnel et de fonctionnement sont criantes, puissent accomplir leur mission. 4.Il faut resorber les emplois precaires, notamment dans les Greta (groupements d'etablissements intervenant en formation continue des adultes), remparts contre l'apprentissage sauvage prive et dont les contractuels et vacataires sous contrat n'ont pas beneficie de la recente loi sur la precarite dans la fonction publique. 5. Il faut mener une veritable politique de formation par rapport aux organismes formateurs, en particulier l'IUFM, dont les allocations accordees la 1re annee doivent etre maintenues. 6. Il faut porter l'obligation scolaire a l'age de 18 ans. La conjonction de trois problemes : le travail des jeunes (pour assurer leur argent de poche et les frais scolaires), les carences alimentaires et l'absence de couverture sociale engendrent egalement une destabilisation grave des eleves, qui se traduit par une grande fatigue, le manque de sommeil et l'absenteisme. Il est urgent : de mettre en place une veritable politique sociale qui se fonde sur autre chose que l'aleatoire fonds lyceen ou collegien ; de retablir l'allocation de rentree scolaire a 1 500 francs et les bourses accordee aux collegiens ; d'accueillir ces derniers en foyer ou en internat avec gratuite totale de la cantine et des soins medicaux pour qu'a l'exclusion sociale ne s'ajoute pas l'exclusion scolaire. Il faut aussi : creer des

postes d'infirmiere et de medecin ; faire etablir un bilan social des etablissements scolaires par les comites d'environnement social (CES), et faire proceder a une enquete annuelle, et non bisannuelle, par le ministere sur les resultats des enfants entrant en 6e. Il lui demande, en consequence, s'il entend prendre en consideration ces propositions.

Données clés

Auteur : M. Hage Georges
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47722
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 338